

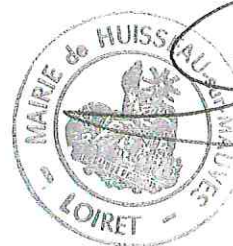


*A compter du **9 octobre 2018**
et jusqu'à nouvel ordre l'intérim de l'agente
Postale Communale sera assuré par une agente
de la Mairie et les horaires seront les suivants :*

Mercredi : 15h00 - 17h30

Samedi : 9h00 – 11h30

Merci de votre compréhension



Le Maire,
Jean-Pierre BOTHEREAU